



©Fabeha Monir pour Action Contre la Faim, Bangladesh



PLAN DE PROTECTION SOCIALE 2021-2025

UN PLAN POUR CONTRIBUER AUJOURD'HUI À
L'EXPANSION DE LA PROTECTION SOCIALE ET EN
FINIR DEMAIN AVEC L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM



COLLABORATEURS

Ce document a été développé conjointement par le groupe de travail sur la protection sociale du réseau d'Action contre la Faim International, avec la participation des équipes techniques des sièges d'Espagne, des États-Unis et de France, du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et de l'unité Relations Bailleurs. Il s'agit d'un travail collaboratif auquel ont participé les membres du réseau d'Action contre la Faim International suivants : Hélène Pasquier, Céline Sinitzky Billard, Pascal Debons, Johanna Wagman, Cédric Bernard et Nicolas Lacroix. Ce travail a débuté avec le soutien des tous premiers membres du groupe de travail sur la protection sociale : Cécile Barrière, Christelle Huré, Antonio Vargas. Nos remerciements vont aussi à Katharina Hackstein (consultante) pour son aide précieuse. Nous sommes par ailleurs très reconnaissants envers nos collègues du terrain et des sièges, et notamment envers Sarah Brousse, pour leur soutien ainsi que leur contribution à l'amendement et à la relecture des textes.

Action Contre la Faim	3
AU SUJET DE CE PLAN	4
QU'EST-CE QUE LA PROTECTION SOCIALE ?	6
LES SOCLES DE PROTECTION SOCIALE S'ÉTENDENT HORIZONTALEMENT ET COUVRENT TOUTES LES PERIODES DE LA VIE	8
LES DIFFICULTÉS	8
LES SOLUTIONS	9
NOTRE CONTRIBUTION	10
LES RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE COUVRENT TOUTES LES PERSONNES DANS LE BESOIN	11
LES DIFFICULTÉS	11
LES SOLUTIONS	12
NOTRE CONTRIBUTION	13
LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE SONT RÉACTIFS AUX CHOCS	14
LES DIFFICULTÉS	14
LES SOLUTIONS	15
NOTRE CONTRIBUTION	16
LA PROTECTION SOCIALE EST MISE EN ŒUVRE DE FAÇON À PROMOUVOIR UNE BONNE NUTRITION ET L'ÉGALITÉ DES GENRES	17
LES DIFFICULTÉS	17
LES SOLUTIONS	18
NOTRE CONTRIBUTION	19
LA POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE SE BASE SUR DES PREUVES	20
LES DIFFICULTÉS	20
LES SOLUTIONS	20
NOTRE CONTRIBUTION	21

AU SUJET DE CE PLAN

La protection sociale est une composante fondamentale pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), pour promouvoir la justice sociale et pour faire respecter le droit à la sécurité sociale pour toutes et tous. Les ODD, et notamment le tout premier relatif à l'éradication de la pauvreté, appellent à une protection sociale universelle. L'absence de protection sociale rend les gens vulnérables à la pauvreté, creuse les inégalités et accroît l'exclusion sociale tout au long de la vie.¹ La protection sociale contribue, directement ou indirectement, à la réalisation d'autres ODD : (i) éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, (ii)

permettre à toutes et tous de vivre en bonne santé, (iii) favoriser l'accès à une éducation de qualité, (iv) parvenir à l'égalité des sexes, (v) garantir l'accès de toutes et tous à l'eau et à l'assainissement, (vi) garantir l'accès de toutes et tous à des emplois décents, (vii) garantir l'accès de toutes et tous à des services énergétiques fiables et durables à un coût abordable, (viii) réduire les inégalités et (ix) mettre en place des institutions efficaces.

Action Contre la Faim s'engage à travailler avec la communauté mondiale pour contribuer à la réalisation des ODD (notamment 1, 2, 3, 5, 6, 13 et 16).²



Les systèmes de protection sociale sont essentiels à la prévention et à la réduction de la pauvreté et des inégalités, et ce à toutes les étapes du cycle de la vie. La protection sociale se présente sous la forme de différents services essentiels de qualité et abordables, relatifs à la santé, à l'éducation, aux infrastructures sanitaires, ainsi que sous la forme de prestations monétaires à l'adresse des enfants, des personnes qui prennent soin des nouveau-nés, des personnes porteuses de handicap, des personnes âgées et des personnes dans l'impossibilité de générer des revenus.³ La protection sociale et la nutrition sont intrinsèquement liées à la pauvreté, qui est

la plus importante cause de malnutrition.⁴ Si l'on veut éviter que des enfants malnutris deviennent des adultes pauvres, une protection sociale sensible à la nutrition est un élément capital de tout investissement lié à la nutrition.⁵

Au vu de ses impacts positifs sur les plans social et économique, Action Contre la Faim estime que la protection sociale est cruciale pour parvenir à éradiquer la faim dans le monde.⁶ **Action Contre la Faim considère qu'il est impératif de déployer partout, au Nord comme au Sud, des systèmes de protection sociale.** Au cours des dernières décennies, Action Contre la Faim a directement contribué

¹ I. Ortiz, V. Schmitt, L. De, Organisation internationale du Travail (2019). 100 years of social protection: The road to universal social protection systems and floors Volume I: 50 country cases. Genève

² « Nous sommes fermement engagés dans une action collective, inclusive et concertée, et dans une collaboration avec des partenaires nouveaux et anciens de notre communauté mondiale pour contribuer aux objectifs du Programme 2030 pour le développement durable et à la réalisation des ODD. » Action contre la Faim (2021). Plan stratégique international 2021-2025. p. 19

³ Harold Alderman (2015) Leveraging Social protection Programs for Improved Nutrition, Summary of Evidence Prepared for the Global Forum on Nutrition-Sensitive Social Protection Programs, p. 11

⁴ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2015). Nutrition et protection sociale, Rome. p. 23

⁵ Harold Alderman (2015) Leveraging Social protection Programs for Improved Nutrition, Summary of Evidence Prepared for the Global Forum on Nutrition-Sensitive Social Protection Programs, p. 11

⁶ « Nos équipes vont continuer à travailler en première ligne avec nos partenaires pour renforcer les mesures de protection sociale et les dispositifs de sécurité afin de prévenir la faim et d'autres souffrances. » Action contre la Faim (2021). Plan stratégique international 2021-2025. p. 7

à mettre en œuvre, ou a soutenu, de nombreux et importants programmes et initiatives relatifs aux systèmes de protection sociale. Action Contre la Faim a accompagné des gouvernements et des institutions, et ce de la conception à la mise en œuvre de tels programmes.

Ce plan s'appuie sur des données et expériences passées et actuelles, invite à agir et à aborder les grandes questions liées à la protection sociale. Il est axé sur cinq changements essentiels à mettre en place si l'on veut étendre dès aujourd'hui la protection sociale, y compris dans sa composante nutrition, dans le but d'en finir demain avec la pauvreté et avec la faim.

Ce plan explique comment s'engager, en tant qu'acteur de l'humanitaire et du développement (confor-

mément à l'approche dite de « nexus »), dans des initiatives de protection sociale menées par les gouvernements, et ce, en fonction de ses capacités et de ses expertises. Il énonce les principales difficultés qu'il faudra affronter et expose les solutions spécifiques qu'il faudra nécessairement appliquer pour renverser la situation dans les années à venir. Ces solutions exigent un effort collectif à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Le plan ici présenté détaille quels sont les engagements et quelles sont les contributions d'Action Contre la Faim aux efforts conjoints qui visent à renforcer les systèmes de protection sociale pilotés par des gouvernements. Pour Action Contre la Faim, ce plan, loin d'être une initiative isolée, participe d'un continuuel processus de réflexion, basé sur les différents domaines d'expertise que l'organisation déploie pour éradiquer la faim.



©Christophe Da Silva pour Action Contre la Faim, Haïti

QU'EST-CE QUE LA PROTECTION SOCIALE ?

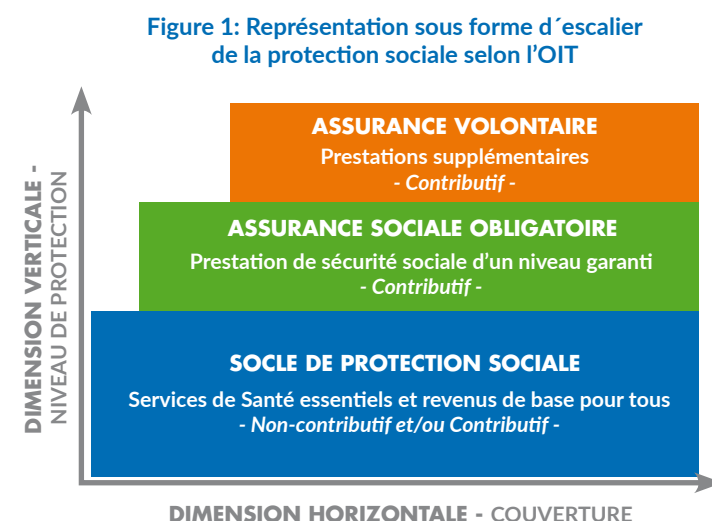
La protection sociale est un droit humain fondamental, consacré par plusieurs instruments du droit international des droits humains, tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et la Convention internationale des droits de l'enfant (1989).

Action Contre la Faim définit ainsi la protection sociale⁷: *“Ensemble de politiques publiques fournissant des services fiables et adéquats en vue de protéger chacun et chacune contre les risques liés aux moyens de subsistance et au cycle de la vie, et ce, en combattant la pauvreté chronique et en garantissant un accès universel aux services essentiels. Son objectif général est la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à la dignité humaine, de la conception à la mort”.*

La protection sociale renvoie à des systèmes entiers et complexes de lois et de politiques (gouvernance en matière d'eau, politiques du marché du travail...), d'assistance sociale et de sécurité sociale (prestations monétaires, pensions contributives, assurance maladie...), et de services publics de base (santé, éducation, nutrition, eau, assainissement...).

De par son aspect non contributif, et notamment grâce à l'existence de services public gratuits et de qualité tels que la Couverture Santé Universelle, la protection sociale est un outil essentiel de transformation des inégalités, en particulier des inégalités de genre. En effet, la protection sociale et ses socles universels contribuent à la création d'une société plus inclusive et plus redistributive. Elle est

un ensemble de services et de prestations monétaires, défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), qui permet à tous les membres d'une société d'accéder à un minimum de biens et de services.⁸ L'OIT a esquissé un schéma sous forme d'escalier pour représenter tous les aspects des systèmes de protection sociale, qui tendent à des transformations profondes en faveur de la réduction des inégalités.



La recommandation n°202 de l'OIT stipule dès 2012 que les États membres devraient établir aussi vite que possible, et maintenir, des socles de protection sociale qui doivent assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu qui ensemble garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale.⁹ Cette recommandation a été signée par 185 pays de tous niveaux de développement et elle a été approuvée par le G20 et les Nations Unies.¹⁰ Ac-

tion Contre la Faim s'engage à contribuer à l'universalité des systèmes de protection sociale, en assurant la pleine couverture de la population par des socles de protection sociale, avant d'élever le niveau de protection (autrement dit à assurer la dimension horizontale de l'escalier de l'OIT avant d'investir dans sa dimension verticale). Ajoutons que les programmes de gradation visant à fournir un ensemble séquentiel et intensif de soutien aux personnes très pauvres, dans le but de les aider à sortir de l'extrême pauvreté et de les conduire vers l'obtention de moyens de subsistance résilients et durables, ne constituent pas notre seul et principal objectif.

La portée des programmes de protection sociale s'est beaucoup étendue depuis les années 1980. Néanmoins, leur intégration dans le travail humanitaire et pro-développement est relativement récente.^{11/12} En dépit d'importants progrès dans l'extension de la protection sociale dans de nombreuses régions du monde, le droit humain à la protection sociale n'est pas encore une réalité pour une majorité de la population mondiale. Des données préliminaires montrent qu'en 2021, seuls 47 % de la population mondiale étaient effectivement couverts par un système de protection sociale, tandis que les 53 % restants – soit quelques 4,1 milliards de personnes – n'étaient pas protégés du tout. Ces laissés pour compte vivent principalement en Asie-Pacifique, dans les États arabes et en Afrique où, respec-

tivement, seuls 44%, 40% et 17 % de la population sont couverts d'une manière ou d'une autre par des systèmes de protection sociale.¹³

La pandémie de COVID19 a placé la protection sociale sous les projecteurs. Les gouvernements et les acteurs du développement ont largement augmenté la portée de leurs programmes et systèmes de protection sociale en introduisant de nouveaux régimes ou en étendant les régimes préexistants. En tout, 200 pays ou territoires ont mis en place quelque 1055 mesures spécifiques de protection sociale entre mars et juillet 2020. En dépit de ces efforts, grâce auxquels plus d'un milliard d'individus a bénéficié d'une aide sociale sous différentes formes, la couverture de protection sociale reste insuffisante. La plupart des réponses apportées à la COVID19 en matière de protection sociale étaient de courte durée (en moyenne 3 mois). La couverture moyenne concernait à peine 14 % de la population et d'importantes disparités entre les pays ont pu être observées (allant de l'absence totale de couverture spécifique à une couverture pour la population tout entière). Du début de la crise de la COVID19 à juin 2020, la dépense par habitant est elle aussi extrêmement inégale : elle va de 121 dollars dans les pays à forts revenus, à juste 1 dollar dans les pays à faibles revenus.¹⁴

⁹ Organisation internationale du Travail (2015). World Social Protection Report for 2014-2015. Building economic recovery, inclusive development and social justice. Genève. p. 163

¹⁰ Organisation internationale du Travail (2015). World Social Protection Report for 2014-2015. Building economic recovery, inclusive development and social justice. Genève. p. 22

¹¹ Harold Alderman (2015) Leveraging Social protection Programs for Improved Nutrition, Summary of Evidence Prepared for the Global Forum on Nutrition-Sensitive Social Protection Programs,

¹² Gentilini, U. & Omamo, S.W. (2011). Social Protection 2.0: Exploring Issues, Evidence and Debates in a Globalizing World. Food Policy: 36(3):329-40

¹³ Organisation Internationale du Travail, Septembre 2021. Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022- La protection sociale à la croisée des chemins: bâtir un avenir meilleur. Genève https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_817575/lang--fr/index.htm

¹⁴ Ugo Gentilini (Banque mondiale), Mohamed Almenfi (BM), Pamela Dale (UNICEF), Ana Veronica Lopez (BM) et Usama Zafar (BM) (10 juillet 2020). Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures "Living paper" version 12. Washington

⁷ Librement adapté de Devereux S., Sabates-Wheeler R., IDS Working Paper 232, « Transformative Social Protection », 2004, Brighton et articles 22 et 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, à Paris, le 10 décembre 1948 et glossaire du CaLP

⁸ Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (2012). La protection sociale au service de la sécurité alimentaire. Rome. p. 25

LES SOCLES DE PROTECTION SOCIALE S'ÉTENDENT HORIZONTALEMENT ET COUVRENT TOUTES LES PÉRIODES DE LA VIE

LES DIFFICULTÉS

Concevoir, mettre en œuvre et maintenir un ensemble de revenus de base et l'accès à des biens et à des services essentiels tout au long de la vie reste un immense défi. **La priorité accordée par les gouvernements aux services sociaux de base de qualité** (santé, eau, éducation...) **est insuffisante**, et, si des services essentiels de diverses qualités sont bel et bien fournis, les régimes de protection sociale non contributive restent sous-développés.¹⁵ Par conséquent, nombreux sont les systèmes de santé qui ne parviennent ni à atteindre efficacement les personnes pauvres et vulnérables, ni à garantir un accès équitable aux services de santé essentiels.¹⁶

Du point de vue des droits humains, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un élément capital à considérer au moment de concevoir un ensemble complet de mesures de protection sociale.¹⁷ **Si la protection sociale contribue en théorie à la réalisation de plusieurs autres ODD¹⁸ on constate dans la pratique un manque de systèmes de protection sociale intégrés, ou d'ensembles de mesures, permettant de lutter contre des vulnérabilités complexes et interconnectées.**

Ne laisser personne de côté requiert de dépenser les fonds à bon escient, mais aussi de favoriser une action multisectorielle en vue de s'attaquer de manière spécifique aux risques et aux vulnérabilités tout au long du cycle de vie.

Le financement et les programmes de protection sociale sont généralement fragmentés et viennent soutenir des approches sectorielles étriquées. Parmi les difficultés auxquelles se heurtent les programmes de protection sociale existants, beaucoup sont dues à un manque de cohésion de la planification en terme social et économique ou à des incohérences entre les différents volets du système de protection sociale. Rares sont les bailleurs de fonds qui ont le mandat de couvrir tous les socles de la protection sociale, ce qui se traduit souvent par un faible impact.

Les efforts visant à garantir un ensemble de mesures de protection sociale de base pour tous et toutes sont rendus encore plus difficiles de fait de leur dimension temporelle, puisque le type de besoins peut varier dans le temps. Ainsi, la protection so-

ciale est souvent insuffisamment adaptée aux variations saisonnières, lesquelles ne vont faire que s'accroître en raison du changement climatique. Les moyens de subsistance en milieu rural sont mis à rude épreuve par les variations saisonnières, tout en étant de moins en moins pris en compte.²⁰ Il en va de même pour les risques sanitaires, la faim et la sous-nutrition, qui évoluent en fonction des variations saisonnières et ont un impact sur la prestation de services.

Les crises prolongées touchent une partie importante des populations et augmentent les risques de décès, de maladie et d'effondrement des moyens de subsistance.²¹ **Pour répondre à ces crises prolongées, les bailleurs de fonds injectent des financements annuels à court terme.** Or, les solutions actuelles mises en place ne permettent pas de répondre aux besoins à long terme de ces populations, ni de renforcer leur résilience.

LES SOLUTIONS

Pour soutenir le développement durable d'un pays, **il faut donner la priorité à une expansion rapide de la couverture horizontale des socles universels de protection sociale.** Cette expansion doit s'appuyer sur un effort national déjà existant, qui promeut la fourniture de services essentiels de qualité, telles que les politiques de soins de santé gratuits, des réseaux de distribution d'eau... dont les zones rurales ne doivent pas être exclues.

Puisque la pauvreté est multidimensionnelle, **il faut concevoir les régimes de protection sociale dans le cadre d'un ensemble intégré** garantissant l'inclusion de toutes les personnes qui se heurtent aux aléas mentionnés dans la recommandation 202 de l'OIT, (notamment les enfants – des nourrissons aux enfants d'âge scolaire –, les femmes enceintes et les personnes qui prennent soin des nouveau-nés, les personnes âgées), y compris les groupes marginalisés (en raison de leur genre, de leurs croyances, de leur nationalité, de leur appartenance ethnique, de leur statut...), afin de ne laisser personne de côté. Les instruments et les programmes destinés à assurer une sécurité de revenus de base et une couverture santé universelle doivent être conçus en fonction des besoins et des risques propres à ces groupes tout

au long de leur vie, et ils doivent s'efforcer de posséder une dimension transformatrice en ce qui concerne la question du genre et être attentifs aux personnes porteuses de handicap.

Un financement multisectoriel devrait être mis à disposition pour répondre aux besoins multiples et complexes des personnes, quand cela est pertinent. De même, une collaboration étroite est nécessaire pour garantir une cohérence et un renforcement mutuel entre la protection sociale et les autres politiques de développement²².

Les systèmes de protection sociale doivent répondre aux variations saisonnières (pics récurrents de maladies, par exemple) et aux besoins des ménages (période de soudure, allocation hivernale...), de même qu'il inclure un soutien spécifique aux besoins survenant à un moment prévisible de l'année (le début de l'année scolaire, par exemple).

La situation des personnes vivant dans des conditions de crise prolongée doit être examinée afin d'être éligibles à un financement pluriannuel, ainsi que de leur intégration dans les politiques de long terme et dans la conception même de la protection sociale.

¹⁵ « Les estimations de l'OIT montrent que le droit à la santé n'est pas encore une réalité dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les zones rurales où 56 % de la population n'a pas de couverture maladie, contre 22 % dans les zones urbaines. » Organisation internationale du Travail (2019). World Social Protection Report for 2017-2019 - Universal social protection to achieve the Sustainable Development Goals. Genève. p. xxxii

¹⁶ « Au niveau mondial et pour de nombreux pays, le rythme des progrès a ralenti depuis 2010. Les progrès exigent un renforcement considérable des systèmes de santé pour assurer la CSU, en particulier dans les milieux à faible revenu. (...) En 2017, entre un tiers et la moitié de la population mondiale (33% à 49%) étaient couverts par des services de santé essentiels. » Organisation mondiale de la Santé (2019). Primary Health Care on the Road to Universal Health Coverage 2019 Monitoring Report. Genève. p. 2

¹⁷ De Groot, R., Palermo, T., Handa, S., Ragno, L.P. et Peterman, A. (2015). Cash Transfers and Child Nutrition: What we know and what we need to know, Innocenti Document de travail n° 2015-07, Bureau de la Recherche de l'UNICEF, Florence. p. 6

¹⁸ Organisation internationale du Travail (2019). World Social Protection Report for 2017-2019 - Universal social protection to achieve the Sustainable Development Goals. Genève. p.3

¹⁹ Banque asiatique de développement (2003), Social protection: Our framework policies and strategies, Manille. p. 46

²⁰ J. Kaminski, L. Christiaensen et C.L. Gilbert, Banque mondiale (2015) Does seasonality continue to permeate African rural livelihoods? Summary disponible sur ce site web en juillet 2021 : <http://www.worldbank.org/en/region/afr/publication/agriculture-in-africa-does-seasonality-continue-to-permeate-african-rural-livelihoods>

²¹ La Coalition humanitaire, Factsheet: Protracted crises, Canada. Page disponible sur ce site web en juillet 2021 : <http://humanitariancoalition.ca/protracted-crises>

²² Banque asiatique de développement (2003), Social protection: Our framework policies and strategies, Manille. p.46

©Carmen Moreno pour Action Contre la Faim, Liban

NOTRE CONTRIBUTION

ACTION CONTRE LA FAIM apportera son expertise afin de favoriser l'expansion horizontale des socles de protection sociale tout au long de la vie. Cette expertise comprend plusieurs volets : analyse des facteurs déterminants de l'insécurité nutritionnelle (Link-NCA); analyse des systèmes au sein desquels les services sociaux sont régis et organisés, tels que les projets de Renforcement des Systèmes de Santé (RSS) qui servent à guider les initiatives de protection sociale ou leur conception ; la fourniture de services et d'une assistance de qualité en matière de santé, d'Eau-Hygiène-Assainissement (EHA), de gestion des risques et de systèmes de protection sociale. Nous continuerons à contribuer aux efforts internationaux et nationaux visant à atteindre la Couverture Santé Universelle à l'aide de dynamiques de RSS englobant une meilleure inclusion des questions de nutrition et de santé mentale au sein des services de santé primaire.²³

ACTION CONTRE LA FAIM apportera sa vision de la sécurité nutritionnelle afin de garantir que les besoins spécifiques des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes sont pris en considération par les politiques de protection sociale. Nous ferons également pression pour que les considérations de genre soient prises en compte dans la conception et dans la mise en œuvre des régimes de protection sociale.

ACTION CONTRE LA FAIM plaidera auprès des bailleurs de fonds pour qu'ils financent la mise en place et l'extension des socles universels de protection sociale, et qu'ils assurent, par ailleurs, un financement multisectoriel, de façon que les besoins de plus en plus complexes des personnes puissent être pris en compte de manière adéquate. Nous rechercherons également de nouveaux bailleurs de fonds et des mécanismes de financement innovants susceptibles de permettre un financement multisectoriel et durable. Nous contribuerons également à la mise en place de dispositifs institutionnels flexibles et novateurs, réunissant tous les partenaires pertinents possibles, dans le cadre de politiques sectorielles bien réglementées et d'une supervision administrative du gouvernement, le but étant d'assurer une bonne gouvernance et des services abordables.

ACTION CONTRE LA FAIM plaidera auprès des gouvernements nationaux en faveur de la mise en place des socles universels de protection sociale. Ils devront inclure des régimes de protection sociale saisonniers qui tiennent compte des difficultés tout au long du cycle de la vie. Nous fournirons tout le soutien nécessaire jusqu'à ce que les systèmes nationaux soient arrivés à maturité.

ACTION CONTRE LA FAIM continuera également à faire pression pour qu'un financement de long terme, pluriannuel, soit disponible pour faire face aux crises prolongées.

LES RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE COUVRENT TOUTES LES PERSONNES DANS LE BESOIN

LES DIFFICULTÉS

Les systèmes de ciblage existants n'ont pas encore été suffisamment évalués pour que l'on puisse démontrer leur exactitude. Or, le ciblage a tendance à créer une division artificielle au sein des populations extrêmement vulnérables. En effet, les différences entre bénéficiaires et non-bénéficiaires sont souvent très minces, voire inexistantes. Les différentes méthodologies de ciblage, comme la méthode du Proxy Means Test (ou PMT) promue par la Banque Mondiale, ont leurs inconvénients, tout comme les différentes formes de ciblage communautaire.²⁴ Des évaluations spécifiques sur les processus de ciblage ne sont disponibles que pour quelques pays.²⁵ Le statut socio-économique très changeant des personnes dans le besoin entraîne généralement l'invalidité de la plupart des cibrages après quelques mois d'utilisation ou un coût très élevé pour maintenir une approche de ciblage en continu.

Les stratégies de ciblage des programmes de protection sociale ne sont pas toujours pleinement en phase avec leurs objectifs, ni elles ne reposent exclusivement sur des critères exhaustifs, qui prendraient en compte la vulnérabilité spécifique des personnes. Or, il est crucial de faire en sorte que les femmes enceintes et allaitantes, les enfants de moins de cinq ans, les jeunes, les personnes âgées, les personnes porteuses de handicap et les personnes les plus marginalisées, vivant en zone urbaine comme en zone rurale, bénéficient toutes et tous de régimes de protection sociale.

Si les femmes sont souvent ciblées par les programmes de protection sociale, **des efforts restent à faire pour que les programmes de protection soient sensibles aux questions de genre** et permettent aux bénéficiaires de devenir véritablement autonomes sur le plan financier.

Dans de nombreux pays, la couverture des régimes de protection sociale est faible. À l'échelon mondial, seuls 35 % des enfants sont couverts par des prestations monétaires destinées aux familles, et seules 41% des personnes prenant soin d'un nouveau-né reçoivent une prestation liée à la maternité. Par ailleurs, 56% de la population rurale mondiale n'a pas de couverture maladie. Aux échelons régional et national, les inégalités se traduisent, selon où l'on vit, par d'importantes différences en matière de santé et de moyens de subsistance, ainsi qu'en matière d'accès aux services de santé et aux opportunités de moyens de subsistance et de protection financière. La mobilisation insuffisante des ressources nationales, due à un faible engagement politique en la matière, explique en partie cette couverture faible et inégale. Ainsi, les gouvernements n'allouent, par exemple, qu'une moyenne de 0,4% de leur PIB aux prestations monétaires destinées aux familles, oscillant de 2,2 % en Europe occidentale à 0,2% en Afrique et Asie-Pacifique.²⁶ Globalement, les pays à faible et moyen revenu allouent à peu près le même pourcentage de ressources à leurs systèmes de protection sociale (1,5 et 1,6 % de leur PIB, respectivement), alors que les pays riches y consacrent 1,9 % de leur PIB.²⁷

Les personnes dans le besoin sont souvent en déficit d'information concernant leurs droits, ce qui limite leurs possibilités de se plaindre, de se faire orienter ou de recourir aux mécanismes juridiques existants²⁸ Or, la plupart des programmes d'assistance ne parviennent pas non plus à bien communiquer avec la population et ce, en raison d'une mauvaise gestion de l'information, d'une mauvaise traduction ou parce que la communication n'est pas appropriée et peu accessible d'un point de vue culturel.

²³ Action contre la Faim (2021). Health Systems Strengthening Strategy 2021-2025. p. 6

²⁴ SS. Kidd, D. Athias. Development Pathways (2020). Hit and Miss: An assessment of targeting effectiveness in social protection with additional analysis. Londres

²⁵ Banque mondiale (2012). West bank and Gaza: targeting assessment of the cash transfer program (Report ACS890), Washington.

²⁶ Organisation internationale du Travail (2015). World Social Report for 2014-2015. Building economic recovery, inclusive development and social justice. Genève. p. xxii

²⁷ Banque mondiale (2015). The State of Social Safety Nets. Washington. p.2

LES SOLUTIONS

Il convient de **privilégier systématiquement l'approche universelle de la protection sociale**. Il faut pour ce faire développer des services essentiels à la fois robustes et abordables.

Pour minimiser les erreurs d'inclusion et d'exclusion lors du ciblage des prestations et des services, il convient de **procéder à des évaluations qualitatives de l'exactitude du ciblage et à des évaluations d'impact spécifiques selon les pays**. Ces évaluations aideront à calibrer les systèmes de ciblage déjà existants ou à décider du système de ciblage répondant le mieux aux objectifs fixés. Il est important de constituer une base de données factuelles permettant d'éclairer les interventions actuelles et futures et d'en augmenter leur efficacité. Il est tout aussi important d'identifier les principes de ciblage qui peuvent être appliqués dans d'autres contextes et utilisés pour participer aux efforts de mise à l'échelle. Plus encore, il convient d'effectuer un ciblage sensible à la nutrition dans toute intervention de protection sociale afin d'avoir un effet positif sur la nutrition.

Les programmes de protection sociale doivent explicitement cibler les femmes et se fixer des objectifs d'égalité des genres afin de contribuer à l'autonomisation financière des femmes, et ce, en : (i) se coordonnant avec des interventions de développement transformatrices des inégalités de genre, le but étant d'augmenter l'accès des femmes à des services publics de qualité (éducation, santé et eau-hygiène-assainissement), (ii) assurant une vraie participation des femmes, (iii) favorisant l'accès des femmes aux biens et aux ressources tout en tenant compte de leur char-

ge de travail et de leurs contraintes domestiques. Les interventions de protection sociale qui visent spécifiquement les femmes sont susceptibles d'accroître l'autonomie des femmes, leur contrôle sur les ressources et leur pouvoir de décision quant à la nutrition et à la santé.

Il faut impérieusement disposer d'arguments s'appuyant sur des données probantes pour convaincre les décideurs politiques qu'investir, ne serait-ce qu'avec des ressources limitées, dans des programmes de protection sociale est sur le long terme un exercice rentable et de bonne gouvernance, en raison de l'impact sur la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il convient **d'encourager les gouvernements à utiliser différents mécanismes de financement**, conformément aux recommandations de l'OIT relatives à la création d'espace fiscal pour la protection sociale²⁸, de façon à rendre le plus abordables possible les politiques de protection sociale²⁹, services de santé essentiels y compris.

Il est primordial de **mettre à la disposition de la population ciblée les informations pertinentes**. La population doit aussi savoir comment accéder aux mécanismes de plaintes et aux mécanismes juridiques, ceux-ci devant être facilement accessibles et permettre de rendre des comptes. Plus encore, pour s'assurer que les gens connaissent leurs droits, les politiques et les programmes de protection sociale doivent prévoir des séances de communication auprès des communautés, ainsi que garantir la mise en œuvre de pratiques adaptées en matière de partage d'information.



©Lys Arango pour Action Contre la Faim, Inde

NOTRE CONTRIBUTION

ACTION CONTRE LA FAIM donnera la priorité à la mise en œuvre de programmes de protection sociale universelle – couverture santé universelle comprise – lorsque cela est techniquement possible.

ACTION CONTRE LA FAIM plaidera en faveur d'évaluations de qualité en matière de précision du ciblage et/ou collaborera à de telles évaluations.

ACTION CONTRE LA FAIM suivra également la façon dont sont couverts les systèmes de protection sociale et leur aspect transformateur en matière d'inégalités de genre, notamment dans les domaines où l'organisation possède une expertise particulière, tels que la sécurité nutritionnelle et la couverture santé universelle, en veillant en particulier au cas des enfants de moins de cinq ans et au cas des femmes en âge de procréer.

ACTION CONTRE LA FAIM participera à l'élaboration de données probantes sur la rentabilité des programmes de protection sociale, en particulier lorsqu'ils sont universels, par le biais de l'évaluation de leur impact sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, de façon à plaider en faveur d'un engagement politique accru et d'une augmentation des ressources nationales allouées à la protection sociale.

ACTION CONTRE LA FAIM contribuera au renforcement d'un système de redevabilité efficace et facile à utiliser, facilement accessible aux personnes dans le besoin. Nous travaillerons sur la demande de soins de santé en adoptant une approche centrée sur les personnes³⁰.

²⁸ Social Protection and Human Rights platform (2015), Key issues: Social protection Systems. Page disponible en juillet 2021 sur ce site web : <http://socialprotection-humanrights.org/key-issues/social-protection-systems/>

²⁹ Organisation internationale du Travail (2019). Fiscal Space for Social Protection: A Handbook for Assessing Financing Option. Genève

³⁰ Action contre la Faim (2021). Health Systems Strengthening Strategy 2021-2025. p. 8

LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE SONT RÉACTIFS AUX CHOCS

Veillez noter qu'aux effets du présent document, nous considérons que le concept de « choc » renvoie implicitement à des chocs covariables, c'est-à-dire à ceux qui touchent un grand nombre de personnes et/ou de communautés en même temps, tels que les sécheresses, les inondations, les tremblements de terre, les épidémies, les conflits armés...

LES DIFFICULTÉS

L'objectif premier de la protection sociale est de lutter contre la pauvreté structurelle et de donner accès aux services de base, non pas de secourir les victimes de catastrophes. En ce sens, **tous les systèmes de protection sociale n'ont pas une composante réactive aux chocs puisqu'ils sont généralement basés sur l'hypothèse de besoins statiques**, ne permettant pas un mécanisme d'entrée et de sortie adéquat pour les bénéficiaires. Or, les systèmes de protection sociale sont susceptibles d'être gravement perturbés par des chocs et ils ne sont pas tous suffisamment matures, institutionnellement parlant, pour pouvoir gérer une composante sensible aux chocs. Les systèmes nationaux de protection sociale connaissent des difficultés lorsqu'ils doivent faire face à des chocs qui touchent une part importante de la population ou qui perturbent leur fonctionnement. En pareil cas, le système de protection sociale existant est soumis à une forte pression et est incapable d'affronter les nouvelles difficultés en temps voulu et de manière appropriée.

Les chocs à déclenchement rapide, liés à des risques naturels (tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis), **socio-naturels** (tempêtes, inondations...) **ou anthropiques** (épidémies, conflits) **génèrent instantanément de nouveaux besoins**.³¹ En raison de la nature imprévisible de ce type de chocs, **ces nouveaux besoins sont susceptibles**, du moins dans une certaine mesure, **de ne pas être similaires aux besoins couverts par les systèmes de protection sociale déjà existants**. En effet, de nouvelles zones géographiques ou de nouveaux segments de la population vont demander de l'aide.

Or, les systèmes de protection sociale, notamment les systèmes de santé, ne sont pas suffisamment résilients pour être préparés à la survenue d'un choc, pour l'absorber, puis pour se transformer ensuite. Ce problème peut être particulièrement aigu dans les zones de conflit tenues hors de portée des systèmes de protection sociale établis, ou en cas de grandes épidémies.

Figure 2: Différences entre des ménages touchés par un choc et ceux qui bénéficient d'une protection sociale. Graphique tiré de Mc Cord.³¹



Les chocs à évolution lente, comme les sécheresses ou les aléas liés au changement climatique, **posent la difficile question de savoir quand déclencher la réponse au choc**. Des questions relatives au « point critique » des bénéficiaires déjà existants de la protection sociale ou de l'intégration de nouveaux bénéficiaires présentant des caractéristiques similaires vont surgir.

Les systèmes de coordination humanitaire et de gestion des risques de catastrophe ne sont pas suffisamment connectés aux systèmes de protection sociale. Même s'ils présentent souvent des systèmes d'alerte précoce de même type, ils

manquent de cadres de préparation et de réaction englobant véritablement tout. En raison d'une collaboration insuffisante, les apprentissages sont insuffisamment partagés par les parties

prenantes. Cela entraîne des interventions parallèles et une coordination improvisée et, ainsi un manque d'efficacité ou des lacunes dans la couverture.

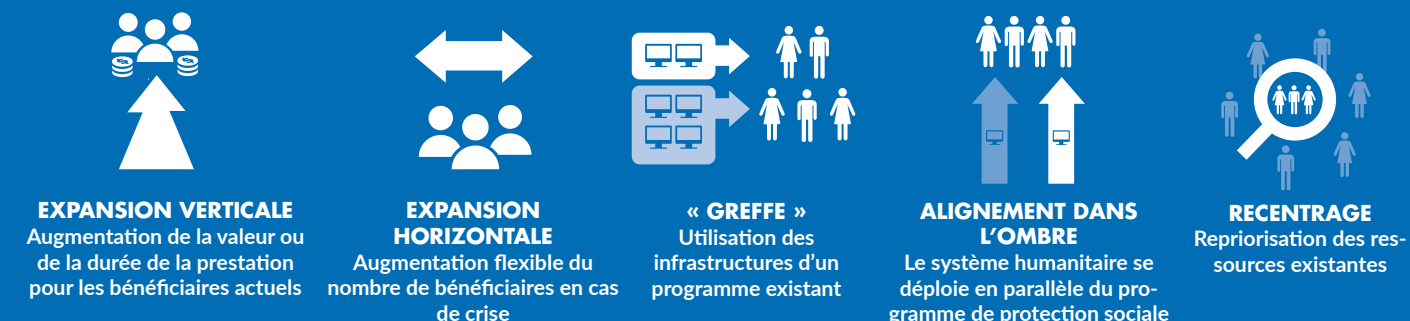
LES SOLUTIONS

Pour assurer une réponse efficace face aux chocs, une préparation conjointe associant les acteurs de la protection sociale et de l'aide humanitaire est essentielle dans le cadre de la gestion des risques de catastrophe. **Une analyse multirisque, l'utilisation de systèmes de surveillance, la planification de scénarios, la définition des déclencheurs de réponse et le prépositionnement devraient être systématiquement menés ensemble**. Avec le passage progressif aux transferts monétaires en tant qu'outil le plus efficace pour l'intervention humanitaire,

l'attention portée à la préparation devrait aussi évoluer du prépositionnement de biens à un prépositionnement de données (registre de la population, réseaux de transfert de paiement, par exemple).

Il y a de multiples options pour une protection sociale adaptée aux chocs. Chaque modèle a ses forces et ses faiblesses. Tout dépendra de la nature des risques liés à la catastrophe, du système de protection sociale existant et de sa robustesse institutionnelle.

Figure 3 : Réponse aux chocs liée aux systèmes de protection sociale, graphique issu d'OPM & al.³²



Il y a ainsi la possibilité d'apporter des ajustements à la conception d'un programme préalablement en place. Une autre option consiste à s'y greffer pour tirer parti des éléments des systèmes de protection sociale existants – listes de bénéficiaires, personnel, systèmes de paiement – et de s'en servir pour répondre à une situation d'urgence spécifique. Ce peut être fait via une **expansion verticale**, qui consiste en une augmentation temporaire de la valeur de l'aide sociale pour répondre aux besoins supplémentaires des ménages (c'est-à-dire en apportant un complément). Ou via une **expansion horizontale** temporaire qui permet, elle, d'inclure

une nouvelle intervention dans le programme national de protection sociale ; cette formule présente l'avantage de favoriser une approche plus universelle de la protection sociale. Une autre option consiste à concevoir une réponse humanitaire qui s'**aligne** sur les programmes nationaux de protection sociale, existants ou prévus, sans intégrer les deux. Les gouvernements peuvent aligner leurs systèmes sur ceux des agences humanitaires ou vice versa³³. Les acteurs humanitaires et les autres acteurs de la protection sociale devraient déterminer – en se fondant sur une analyse des conditions présentes du pays – quelle approche adopter³⁴.

³¹ Graph from McCord, A. (2013) ODI Shockwatch: Review of the Literature on Social Protection Shock Responses and Readiness. ODI, London in Clare O'Brien and al (2016) DFID Shock-Responsive Social Protection Systems research: literature review. OPM, Oxford

³² Graphique tiré d'Oxford Policy Management, Overseas Development Institute, Cash Learning Partnership and International Network Availability of Scientific Publications, dans C. O'Brien, Z. Scott, G. Smith, V. Barca, A. Kardan, R. Holmes, C. Watson, J. Congrave (2018). Shock-Responsive Social Protection Systems Research - Synthesis Report. OPM, Oxford

³³ C. O'Brien, Z. Scott, G. Smith, V. Barca, A. Kardan, R. Holmes, C. Watson, J. Congrave (2018). Shock-Responsive Social Protection Systems Research - Synthesis Report. OPM Oxford. p. iv

³⁴ N. Kukrety, Cash Learning Partnership (2016). Working with cash-based safety nets in humanitarian contexts. Guidance note for humanitarian practitioners.

Les réponses apportées aux chocs qui passent par des transferts monétaires nécessitent des modalités solides et contextualisées. Une protection sociale efficace en cas de choc doit être sous-tendue par des recherches et des études sur l'universalité potentielle, sur les critères de ciblage et de déclenchement, sur le calendrier et l'ampleur des transferts, pour ne citer que quelques éléments. Il convient ensuite que les parties prenantes collaborent entre elles afin de partager la mise à jour de ces connaissances et de mettre en place de meilleurs systèmes.



©Darily Hernandez pour Action Contre la Faim, Colombie

NOTRE CONTRIBUTION

ACTION CONTRE LA FAIM plaidera auprès des gouvernements nationaux et des bailleurs de fonds internationaux pour mettre graduellement en place des systèmes de protection sociale réactifs aux chocs et en phase avec la capacité des systèmes existants à absorber efficacement cette composante.

ACTION CONTRE LA FAIM s'engagera activement dans la préparation aux chocs impliquant la gestion des risques de catastrophes, la protection sociale et les acteurs humanitaires, en fournissant des ressources humaines, son expertise, des analyses de données et des services logistiques, selon les besoins. Nous soutiendrons également les autorités sanitaires locales dans la préparation et la réponse aux chocs – épidémies saisonnières et exceptionnelles comprises –, tout en favorisant la continuité des services essentiels de santé et de nutrition³⁵.

ACTION CONTRE LA FAIM contribuera, même dans les situations d'urgence, à renforcer les systèmes de protection sociale existants en axant sa réponse sur ces systèmes. Nous nous efforcerons ensuite d'assurer la mise en place de systèmes adaptés et sur mesure, en offrant aux gouvernements notre expertise en matière de gestion de situations d'urgence, afin que soient développés des systèmes nationaux à la fois durables et réactifs aux chocs.

ACTION CONTRE LA FAIM continuera à participer de manière proactive aux efforts de coordination multipartite, notamment dans le but de relier les groupes ou les plateformes déjà existants en matière de protection sociale, aux systèmes de coordination humanitaire. Nous ferons également en sorte d'explorer de nouvelles formes d'alliances et de partenariats, notamment en ce qui concerne la conception de modes de financement tournés vers une protection sociale réactive aux chocs. Nous continuerons, là aussi, à partager nos produits d'apprentissage et publierons des articles fondés sur des preuves.

LA PROTECTION SOCIALE EST MISE EN ŒUVRE DE FAÇON À PROMOUVOIR UNE BONNE NUTRITION ET L'ÉGALITÉ DES GENRES

LES DIFFICULTÉS

Le « Grand Bargain », ensemble d'engagements partagés sur la manière d'améliorer l'efficacité des réponses humanitaires et de combler le déficit de financement humanitaire³⁶, a permis de constater un mauvais alignement entre les programmes humanitaires et les programmes de développement, notamment en ce qui concerne la protection sociale.³⁷ **Un certain éparpillement et le manque de coordination entre les programmes, les acteurs et les niveaux de gouvernement responsables de la mise en œuvre de la protection sociale** augmentent la probabilité que les mesures soient inefficaces et que les droits des personnes dans le besoin soient violés.³⁸ Dès lors que de multiples initiatives – dépendant chacune de nombreux et différents ministères ou organisations de la société civile – existent, elles risquent de se chevaucher, ce qui nuit à leur efficacité et compromet l'approche holistique requise par la protection sociale.

Il arrive souvent qu'**on ne fasse pas suffisamment participer la population censée bénéficier de l'aide à la conception du régime de protection sociale**. Un engagement faible ou inadéquat vis-à-vis de la population entraîne un manque de redevabilité. Le « Grand Bargain » a permis d'établir qu'il faut davantage de transparence. La population, les acteurs de la société civile qui opèrent dans le

secteur concerné et même, parfois, les autorités locales se plaignent souvent de manquer d'informations, de ne pas bien comprendre les programmes établis et de n'avoir qu'un accès limité aux mécanismes d'information et de plaintes. **L'accès limité des bénéficiaires à l'information entrave leur capacité à faire valoir leurs droits** et augmente la probabilité que les ressources allouées aux programmes de protection sociale soient mal gérées, voire détournées.³⁹

Outre qu'elle combat la pauvreté, qu'elle protège contre les risques et qu'elle renforce les droits, la protection sociale a dans certains contextes le potentiel de promouvoir et d'amplifier activement d'autres dimensions cruciales pour le bien-être. **Des opportunités existent, mais ne sont pas toujours exploitées, pour créer des synergies avec des secteurs connexes et assurer que la protection sociale contribue à faire activement avancer les choses en matière de bonne nutrition, de genre, d'autonomisation économique ou d'adaptation au changement climatique**. Du fait que l'ancrage institutionnel de la protection sociale est différent selon le contexte et que la bonne gouvernance aux différents niveaux d'administration du territoire n'est pas toujours assurée, ces opportunités passent souvent inaperçues.

³⁶ ICVA (2017). The Grand Bargain Explained: An ICVA briefing paper. Genève

³⁷ The Grand Bargain (2016). A Shared Commitment to Better Serve People in Need. Istanbul. p. 6

³⁸ M. Sepúlveda & C. Nyst (2012), The Human Rights Approach to Social Protection, ministère finlandais des Affaires étrangères, p. 30

³⁹ M. Sepúlveda & C. Nyst (2012), The Human Rights Approach to Social Protection, ministère finlandais des Affaires étrangères, p. 54

LES SOLUTIONS

La planification de la protection sociale doit garantir la cohérence, la coordination et la création de synergies entre les différents secteurs des programmes nationaux de protection sociale. Ces derniers doivent ensuite encadrer les autres programmes de développement et activités humanitaires connexes.

La redevabilité envers les personnes touchées réaffirme leur dignité et leur droit à bénéficier de programmes de qualité⁴⁰. Il est impératif que les programmes de protection sociale rendent des comptes. Ainsi, ces programmes doivent prévoir des systèmes d'information et des mécanismes de plainte. Ils doivent prévoir de partager les informations de manière appropriée et de sensibiliser la population bénéficiaire et la société civile. Les mécanismes participatifs doivent garantir que la participation est réelle et qu'elle tient compte des asymétries de pouvoir existantes au sein de la communauté. Ces mécanismes doivent avoir été pensés pour assurer la participation la plus large possible des groupes vulnérables et défavorisés⁴¹. La redevabilité doit être sensible au genre, adaptée à l'âge et contribuer à l'autonomisation de toutes les personnes dans le besoin.

Pour ce qui est de la qualité des activités de protection sociale et de toutes leurs composantes essentielles (évaluation des besoins, mécanismes de ciblage, critères d'éligibilité, niveaux de prestation, mécanismes de plainte et de réparation...), la transparence doit prévaloir à

l'égard de toutes les parties prenantes engagées dans la coordination de la protection sociale, des bailleurs de fonds et des bénéficiaires.

La cohérence et la complémentarité des instruments de protection sociale sont essentielles. Lorsque cela est possible et pertinent, la protection sociale doit explicitement chercher à atteindre des objectifs en matière de nutrition, de genre, d'autonomisation économique et d'adaptation au changement climatique, et elle doit être conçue en intégrant efficacement ces éléments. Un dialogue efficace entre les différents acteurs étatiques est indispensable si l'on veut parvenir à une protection sociale universelle.



©Pau Garcés pour Action Contre la Faim, Colombie



©Gonzalo Höhr pour Action Contre la Faim, Espagne

NOTRE CONTRIBUTION

ACTION CONTRE LA FAIM contribuera et plaidera pour la création d'une plateforme de protection sociale, ou pour relier les plateformes existantes entre elles, afin d'assurer la cohérence et la coordination, ainsi que créer des synergies. Nous participerons également, le cas échéant, à l'orientation et à la gestion des cas.

ACTION CONTRE LA FAIM encouragera la participation des communautés et des sociétés civiles à la gouvernance des systèmes de protection sociale tels que les systèmes de santé⁴². Nous veillerons à ce que les sociétés civiles locales participent à la discussion et à ce que les capacités et les ressources soient partagées, afin de porter leur voix sur la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale.

ACTION CONTRE LA FAIM encouragera les efforts liés au partage des données, et y participera, l'idée étant de garantir que toutes les personnes dans le besoin aient accès à la protection sociale et d'éviter les doublons. De même, nous plaiderons pour l'accès, la publication et la diffusion des données et des informations auprès de tous et toutes, dans le respect des normes de protection des données.

ACTION CONTRE LA FAIM s'efforcera d'intégrer les questions de bonne nutrition, de genre et d'autonomisation économique dans les systèmes de protection sociale en s'appuyant sur son expertise sectorielle en la matière. Plus précisément, nous ferons pression pour la mise en place (i) de soins de santé universels qui garantissent l'accès à des services de santé essentiels de qualité, incluant des services de nutrition tenant compte des spécificités du contexte et (ii) de systèmes de protection sociale qui accordent une attention particulière, dans leur ciblage et dans leurs modalités de transferts, aux groupes à risque en matière de nutrition, aux réalités liées au genre et aux stratégies de subsistance des plus pauvres.

⁴⁰ Soutien entre pairs, IASC (2017). Collective Accountability to Affected People Practical steps for Humanitarian Coordinators and Humanitarian Country Teams. p. 1

⁴¹ M. Sepúlveda & C. Nyst (2012), The Human Rights Approach to Social Protection, ministère finlandais des Affaires étrangères, p. 60

⁴² Action contre la Faim (2021). Health Systems Strengthening Strategy 2021-2025. p.8

LA POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE SE BASE SUR DES PREUVES

LES DIFFICULTÉS

Les acteurs de la protection sociale ont du mal à disposer de moyens (temps, ressources humaines, ressources financières, expertise technique, accès, partenariat, autorisation...) dédiés à la production de preuves et/ou d'apprentissages de qualité. Cela est assez étonnant quand on connaît le coût des mesures de protection sociale.

La communauté humanitaire s'accorde à dire que les professionnels du secteur n'utilisent pas suffisamment les résultats de la recherche et de l'apprentissage. Le manque de liens entre les universitaires, les professionnels exerçant sur le terrain et les communautés est un vrai problème.

Par ailleurs, les lacunes concernant les preuves pour une meilleure opérationnalisation de la

protection sociale ne sont pas bien identifiées. Par conséquent, la priorisation des questions de recherche est impossible.

Par définition, la protection sociale peut contribuer à différents résultats : réduction de la pauvreté, égalité des genres, bonne nutrition et santé... Or, il est actuellement difficile de mesurer les résultats de la protection sociale.

Comme tout type d'aide humanitaire et de développement, la protection sociale doit adopter des pratiques environnementales plus durables dans sa conception. Malheureusement, les ressources, les outils, les connaissances et les preuves font encore totalement défaut dans ce domaine d'expertise spécifique.

LES SOLUTIONS

Il convient de consacrer des moyens suffisants pour établir des modèles de recherche expérimentale et pour une recherche portant sur la mise en œuvre, de façon à soutenir un développement de la protection sociale qui s'appuie sur des preuves et garantisse sa qualité de mise en œuvre. Il convient, de même, de financer des plateformes d'apprentissage afin de combler le fossé entre les connaissances académiques et opérationnelles. Ces mesures contribueront à rendre l'investissement dans les mesures de protection sociale encore plus efficace et fructueux.

Il convient d'utiliser davantage de données probantes dans la mise en œuvre de la protection

sociale, notamment dès lors qu'il s'agit d'élaborer des stratégies impliquant les acteurs nationaux de la protection sociale, de façon à pouvoir informer régulièrement les parties prenantes opérationnelles sur l'efficacité d'une programmation de protection sociale fondée sur des preuves.

Il convient d'identifier quelles sont les questions pertinentes de recherche et orientées vers l'action, en vue d'élaborer un plan spécifique de recherche pour la protection sociale.

Le système de mesure de l'impact des programmes devrait être subordonné à l'identification d'indicateurs appropriés et susceptibles de permettre une comparaison entre les réponses humanitaires et de

protection sociale. Ces mesures devraient inclure des indicateurs de résultats et d'impacts, par opposition à de simples indicateurs d'intrants et de résultats⁴³.

La toute première étape de toute conception de régime de protection sociale doit être une analyse environnementale de l'écosystème de mise en œuvre. Ce qui permettra par la suite d'évaluer le risque environnemental des activités de protection

sociale mises en œuvre. Une fois que les risques pour l'écosystème sont clairement énoncés, la conception du régime de protection sociale doit intégrer des mesures d'atténuation visant à obtenir le cadre le plus respectueux possible de l'environnement, de façon à éviter de contribuer à la crise climatique et aux risques spécifiques qui y sont associés, lesquels doivent ensuite être traités par une protection sociale réactive aux chocs.

NOTRE CONTRIBUTION

ACTION CONTRE LA FAIM continuera à conduire une recherche opérationnelle et produire un apprentissage de qualité, qui viseront à faciliter une mise en œuvre et une programmation de la protection sociale fondée sur des preuves.

ACTION CONTRE LA FAIM associera à tout projet de recherche une stratégie pour renforcer l'adoption des résultats de la recherche afin de s'assurer que les résultats sont pris en compte et éventuellement intégrés dans les politiques de protection sociale et dans ses programmes de mise en œuvre. Nous encouragerons la mise en place de plateformes de recherche opérationnelle permettant de centraliser les données disponibles et favoriser l'apprentissage sur les systèmes de protection sociale existants à la fois opérationnels et efficaces.

ACTION CONTRE LA FAIM plaidera en faveur et contribuera à la réalisation de rapports sur l'impact que peut avoir un ensemble de mesures de protection sociale appliqué via un socle national de protection sociale, c'est-à-dire qui devrait être un ensemble multisectoriel et efficient d'aides et de services adaptés au pays concerné. Nous étudierons et agirons collectivement sur les facteurs d'inégalités (par exemple, les inégalités sociales, les déterminants multisectoriels), notamment en matière d'accès à la santé⁴⁴.

ACTION CONTRE LA FAIM soutiendra la création de plateformes et d'outils de suivi de la protection sociale, en favorisant la participation de la recherche universitaire, en vue d'établir des indicateurs valables, notamment des indicateurs de sécurité nutritionnelle et des indicateurs de résultats en matière de genre.

ACTION CONTRE LA FAIM contribuera activement au développement de la partie santé de l'outil d'évaluation environnementale pour le Nexus (NEAT+)⁴⁵, élément clé de l'évaluation des risques environnementaux des politiques de protection sociale. Nous utiliserons ensuite ces outils de manière systématique dans notre programmation, y compris dans notre contribution aux systèmes de protection sociale. Nous aiderons les gouvernements à prendre des mesures d'atténuation des risques environnementaux dans leur système national de protection sociale.

⁴³ C. O'Brien, Z. Scott, G. Smith, V. Barca, A. Kardan, R. Holmes, C. Watson, J. Congrave (2018). Shock-Responsive Social Protection Systems Research - Synthesis Report. Oxford. p. v

⁴⁴ Action contre la Faim (2021). Health Systems Strengthening Strategy 2021-2025. p. 7

⁴⁵ L'outil d'évaluation environnementale Nexus (NEAT+) est un outil d'analyse environnementale rapide et simple, applicable à l'échelle d'un projet, développé par l'unité conjointe environnement du PNUE/OCHA, l'USAID, le HCR, le NRC, l'UICN, le WWF et d'autres partenaires. Il permet aux acteurs humanitaires d'identifier rapidement les problèmes environnementaux avant de concevoir des interventions d'urgence ou de rétablissement. Cet outil est disponible sur le site de l'Environmental Emergencies Centre, disponible en juillet 2021 : <https://eecentre.org/resources/neat/>

⁴⁴ C. O'Brien, Z. Scott, G. Smith, V. Barca, A. Kardan, R. Holmes, C. Watson, J. Congrave (2018). Shock-Responsive Social Protection Systems Research - Synthesis Report. Oxford. p. v

